

Guide régional du financement des entreprises

ÉDITION 2016



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

Région Pays de Loire

44

53

72

49

37

Experts-comptables, nous sommes prêts à vous accompagner !

La complémentaire santé devient obligatoire
dans toutes les entreprises.

Mettez notre expertise au service de
vos clients.

Avec notre offre **Gan Santé Essentielle Entreprise** vos clients répondent à leurs obligations*, leurs salariés peuvent choisir des garanties supplémentaires. Nous nous occupons de tout ! Vous offrir aujourd'hui les solutions adaptées aux enjeux de demain, c'est ça le **Suivi Expert Pro**.



Assuré d'avancer

Edito.....	7
Avertissement.....	8

01 Financements Transrégionaux 9

Financements Directs 9

a) Création/Reprise.....	9
Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) BPI France.....	9
Garantie Création BPI France.....	10
Aide à la création d'entreprise innovante BPI France.....	11
b) Développement.....	12
Prêt d'avenir BPI France.....	12
Prêt numérique BPI France.....	13
c) Innovation.....	14
Prêt pour l'Innovation (PPI) BPI France.....	14
Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) BPI France.....	15
Prêt à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité (PIPC) BPI France.....	16
Aide au développement de l'innovation BPI France.....	17
Aide au Partenariat Technologique (APT) BPI France.....	18

02 Région Pays de la Loire Tout département..... 19

A. Financements Directs 19

a) Création/Reprise.....	19
Prime Régionale à la Création d'Entreprise Jeune.....	19
Prêt d'honneur pour la création d'entreprise de Total développement régional.....	20
Prêt d'honneur et subventions d'Airbus Group Développement.....	21
b) Développement.....	22
Prêt régional de redéploiement industriel (P2RI).....	22
c) Innovation.....	23
Fonds Pays de la Loire Territoire d'Innovation.....	23
d) Export.....	24
Via Conseil Export.....	24
Via Init' Export.....	25
Via Prim' Export.....	26
Via Senior Export.....	27
Via Junior Export.....	28

B. Financements Indirects..... 29

QUEST Angels.....	29
ABAB.....	30

03 Financement Loire Atlantique 31

A. Financements Directs 31

a) Création/Reprise.....	31
Prêt d'honneur création/reprise TPE Initiative Nantes	31
Prêt NACRE Initiative Nantes.....	32
Prêt d'honneur création/reprise PME Initiative Nantes.....	33
Primes Régionales à la Création d'Entreprise.....	34
Primes Départementales à la Création d'Entreprise.....	35
Prêt d'honneur TPE Initiative Loire Atlantique Nord	36
Prêt d'honneur PME Initiative Loire Atlantique Nord	37
Prêt d'honneur PME Initiative Pays de Retz Atlantique.....	38
Prêt d'honneur Initiative Loire Océan.....	39
Prêt d'honneur Initiative Pays d'Ancenis	40
Prêt d'honneur Initiative Grand Lieu Machecoul et Logne	41
b) Innovation.....	42
Prêt d'honneur innovation Initiative Nantes	42
c) Développement.....	43
Prêt d'honneur Croissance Initiative Nantes	43
Avance Remboursable Atlantique Initiative Développement	44
Prêt Croissance 100 Initiative Nantes	45

B. Financements Indirects..... 46

Réseau Entreprendre Atlantique.....	46
Ouvre boîtes 44	47
Atlanpôle Loire Atlantique	48

04 Financement Maine-et-Loire 49

A. Financements Directs 49

a) Création/Reprise.....	49
Prêt 0% Création/Reprise TPE Initiative Anjou.....	49
Prêt 0% Création/Reprise PME Initiative Anjou.....	50
b) Développement	51
Prêt 0% développement/croissance TPE Initiative Anjou	51
Prêt 0% développement/croissance PME Initiative Anjou	52

B. Financements Indirects..... 53

a) Création/Reprise.....	53
Réseau Entreprendre Maine-et-Loire.....	53
b) Innovation.....	54
Angers Technopole	54

05 Financement Mayenne..... 55

A. Financements Directs 55

a) Création/Reprise.....	55
Prêt NACRE	55
Prêt d'honneur Local et Départemental.....	56
Prêt d'honneur Eco-Activité.....	57
Prêt à la création d'entreprise (PCE).....	58
Prime Régionale à la Création d'entreprise Jeune & Solidaire	59
Maintien du Commerce et de l'Artisanat en milieu rural.....	60
Fonds d'Intervention Prioritaire à l'Economie et à l'Emploi	61
b) Développement	62
Prime d'honneur Croissance.....	62
Avance Remboursable Développement	63
c) Innovation	64
Prêt d'honneur Innovation.....	64

B. Financements Indirects..... 65

a) Création/Reprise.....	65
Réseau Entreprendre Mayenne.....	65
Symbiose 53	66
Coodemarrage 53.....	67
b) Innovation.....	68
Laval Mayenne Technopole	68

06 Financement Sarthe..... 69

A. Financements directs..... 69

a) Création/Reprise.....	69
Prime départementale à la Création d'Entreprise Conseil Général de la Sarthe	69
Prêt d'Honneur Initiative Sarthe	70
Prêt d'Honneur du Fonds de Micro-Activité Initiative Sarthe	71
Prêt NACRE Initiative Sarthe	72
Prêt d'Honneur complémentaire La Ferté Bernard.....	73
Prêt d'Honneur complémentaire Pays de la Vallée du Loir	74
Prêt d'Honneur complémentaire CC du Sud-Est du Pays Manceau.....	75
Prêt d'Honneur complémentaire CC du Pays Calaisien	76
Prêt d'Honneur complémentaire CC du Saosnois.....	77
b) Développement	78
Aide au développement d'Activités Nouvelles Conseil Général de la Sarthe.....	78
Fonds de Garantie Sarthe Conseil Général de la Sarthe.....	79
Prêts Participatifs de Développement Collectivités Conseil Général de la Sarthe	80
Fonds de revitalisation Sarthe Conseil Général de la Sarthe.....	81
Fonds Sarthois d'Avances Remboursables	82

B. Financements Indirects..... 83

Le Mans Sarthe Investissements.....	83
-------------------------------------	----

07 Financement Centre - Val de Loire 84

A. Financements Direct 84

a) Création/Reprise.....	84
CAP Artisanat Création.....	84
CAP Création Industrie Centre.....	85
b) Développement.....	86
CAP Artisanat Développement Volet Investissement.....	86
CAP Artisanat Développement Volet Conseil.....	87
CAP Artisanat Développement Volet Développement Commercial.....	88
CAP Développement Transmission Centre Volet Développement International.....	89
Centre Capital Développement - SOFIMAC Partners.....	90
c) Innovation.....	91
CAP Recherche et Développement.....	91

B. Financements Indirects..... 92

Réseau Entreprendre Val de Loire.....	92
Val de France Angels.....	93

08 Financement Indre-et-Loire 94

a) Création/Reprise.....	94
Aide en faveur des petites entreprises du Castel Renaudais.....	94
Dispositif d'Incitation et d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise (DIACRE).....	95
Prêt d'honneur Initiative Touraine.....	96
Prêt d'honneur Initiative Touraine Chinonais.....	97
b) Développement.....	98
Aide à l'Immobilier d'Entreprise.....	98
Aide à modernisation de l'outil de production.....	99
c) Innovation.....	100
Aide Tourangelle à l'Innovation.....	100
Aide aux Bâtiments des jeunes entreprises innovantes.....	101

09 Financements Privés..... 102

Capital Investissement.....	102
-----------------------------	-----

10 Partenariats entre L'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire et les Banques 104

Remerciements 107

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Vous avez entre les mains le premier guide du financement des entreprises réalisé par le Conseil de l'Ordre des experts comptables de la région Pays de Loire, mis à jour pour l'année 2016.



Pourquoi ce guide ?

Le financement des entreprises est un sujet plus que jamais d'actualité. Le contexte économique a durci les conditions de délivrance des soutiens bancaires, et les entrepreneurs peinent à trouver les moyens de financer leurs acquisitions, développement, ou tout simplement exploitation. Parallèlement les acteurs économiques et politiques ont mis en place, chacun à leur niveau, des dispositifs adaptés à différentes situations et il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de concentrer dans un ouvrage toutes les aides que nous avons pu identifier dans chacun des départements qui composent notre région ordinale. Nous ne prétendons pas être exhaustifs et notre volonté n'a pas été de refaire ce qui existe au niveau national, mais nous avons voulu créer un outil pratique en reprenant par département les différentes solutions proposées en fonction de la nature du financement recherché.

Chaque source de financement fait l'objet d'un traitement identique sur la base des critères suivants : objectif, nature, montant, conditions, contacts.

Nous espérons ainsi vous apporter une aide efficace dans l'exécution de vos missions.

Obsolescence

Un tel guide a une durée de vie d'autant plus réduite que les politiques et la situation économique évoluent rapidement. Aussi, si nous avons voulu marquer les esprits par un premier tirage papier, l'actualisation sera numérique à travers notre site internet. Vous y trouverez ce guide mis à jour régulièrement, au fur et à mesure que nous aurons eu connaissance de nouveautés. Sur ce point vous pouvez être un allié précieux en nous faisant remonter toutes les évolutions que vous pourrez constater. Ce guide se veut un ouvrage collectif et il appartient à chacun d'y contribuer au fil des mois dans l'intérêt de tous.

Bonne lecture.

Eric BOURON
Président

Avertissement

Ce guide a été conçu dans le but de présenter une liste des différents dispositifs de financement existant dans les départements d'action de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire (37, 44, 49, 53, 72). Vous trouverez dans cet ouvrage des informations sur des prêts d'honneur et des subventions, ainsi que des contacts directs auprès desquels vous pourrez vous informer plus précisément sur les dispositifs recensés.

Dans un souci de clarté et de lisibilité, certaines catégories d'offres ont été volontairement écartées comme les aides fiscales proposées par l'Etat ou les différentes garanties à la création d'entreprise. Les dispositifs concernant l'économie sociale et solidaire n'ont également pas été recensés et pourront faire ultérieurement l'objet d'un book spécifique.

Les différents dispositifs présents dans ce guide peuvent bénéficier aux entreprises des secteurs industriels, de services et de commerce. Nous avons fait le choix de ne pas répertorier ici les entreprises des secteurs agricoles, libéraux ou non marchands.

Ce guide sera mis à jour et complété chaque année, afin de l'enrichir des nouveaux dispositifs susceptibles d'être mis en place ou des nouveaux organismes pouvant compléter l'offre à destination des entreprises. Dans cette optique, nous avons créé une zone d'échanges sur le site de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire (<http://www.paysdeloire.experts-comptables.fr>) ou vous pourrez nous indiquer d'éventuelles modifications ou omissions concernant les dispositifs de financement identifiés pour les entreprises ou pour compléter notre panel.

Financements Directs**a) Création/Reprise****BPI France*****Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) BPI France*****Objectif :**

Financer les besoins immatériels de l'entreprise en création en apportant un complément financier qui s'ajoute au montant du prêt bancaire.

Nature de l'aide :

Prêt, sans garantie ni caution personnelle, accordé à une personne physique ou morale en phase de création d'entreprise

Montant :

- Prêt d'un montant compris entre 2 000 € et 7 000 €
- Prêt effectué sur une durée de 5 ans
- 6 mois de différés d'amortissement du capital et de paiement des intérêts

Conditions :

- Le montant HT du programme d'investissement ne devra pas excéder 45 000 €
- Le PCE devra intervenir en complément d'un prêt bancaire d'une durée minimum de 2 ans et égal à 2 fois le montant du PCE

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Responsable Financement
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Responsable Financement
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs**a) Création/Reprise****BPI France*****Garantie Création BPI France*****Objectif :**

Permettre l'installation et le développement de nouveaux entrepreneurs en leur facilitant l'accès au crédit

Conditions :

Les financements bancaires doivent couvrir les investissements matériels et immatériels, comme les achats de fonds de commerce ou le besoin en fonds de roulement

Nature de l'aide :**Garantie accordée aux :**

- PME créées depuis moins de 3 ans
- Dirigeants et personnes physiques s'endettant à titre personnel pour réaliser un apport en fonds propres dans une telle PME.

Quotité garantie s'élevant à :

- 60 % en cas de création ex nihilo ou d'intervention conjointe entre Bpifrance et la Région
- 50 % dans les autres cas.

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Responsable Fonds Propres
02 51 72 99 56
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Responsable Fonds Propres
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs**a) Création/Reprise****BPI France*****Aide à la création d'entreprise innovante BPI France*****Objectif :**

Aider le créateur à préciser son plan d'entreprise et à procéder à des vérifications techniques et juridiques pour valider la faisabilité du projet d'innovation.

Conditions :

Les dépenses financées sont : la conception et la définition du projet, les études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, la recherche de partenaires

Nature de l'aide :**Subvention accordée :**

- aux personnes physiques domiciliées en France
- aux PME de moins de 3 ans

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Montant :

Subvention d'un montant maximum de 30 000 euros.

Financements Directs

b) Développement

BPI France*Prêt d'avenir BPI France***Objectif :**

- Permettre aux entreprises d'entreprendre des projets de développement
- Financer un programme d'investissement, une augmentation du BFR...

Nature de l'aide :

- Prêt à taux fixe accordé à l'entreprise ou au dirigeant
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant

Montant :

- Le montant du prêt est compris entre 500 000 et 5 000 000 €
- La durée de remboursement est de 10 ans avec un différé de capital de 3 ans

Conditions :

- Avoir un financement bancaire pour son programme de développement
- Être une entreprise âgée de plus de 3 ans
- Les dépenses éligibles sont les coûts de formation et de recrutement des équipes, de prospection de nouveaux marchés et l'augmentation du BFR généré par le projet de développement

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Financement
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Financement
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

b) Développement

BPI France*Prêt numérique BPI France***Objectif :**

Permettre le financement de programme d'investissements portant sur l'intégration de nouvelles technologies du numérique dans l'entreprise, dans un objectif de croissance et de compétitivité

Nature de l'aide :

- Prêt à taux fixe accordé à l'entreprise ou au dirigeant
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant

Montant :

- Le montant du prêt est compris entre 200 000 et 3 000 000 €
- La durée de remboursement est de 7 ans avec un différé de capital de 2 ans

Conditions :

- Avoir un financement bancaire pour son programme de développement
- Être une entreprise âgée de plus de 3 ans
- Les dépenses éligibles sont des achats de logiciels, de bases de données, l'automatisation des outils de production...

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

c) Innovation

BPI France

*Prêt pour l'Innovation (PPI) BPI France***Objectif :**

Financer les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial de l'innovation des entreprises.

Nature de l'aide :

Prêt accordé à l'entreprise innovante

Montant :

- Le montant du prêt est compris entre 50 000 € et 3 000 000 €.
- Taux réduit grâce à l'intervention du Fonds Européen d'Investissement (FEI) en garantie
- Remboursement sur 7 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois

Conditions :

- Être une entreprise innovante implantée en France, développant ou commercialisant un nouveau produit, procédé ou service
- Être une PME créée depuis plus de trois ans, et pouvant justifier de son caractère innovant au cours des 24 derniers mois (par le dépôt d'un brevet par exemple)

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

c) Innovation

BPI France***Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) BPI France*****Objectif :**

Créer des conditions favorables à l'intervention ultérieure d'un fonds d'amorçage, d'une société de capital-risque ou d'un industriel, sans retarder l'avancement du projet d'innovation

Nature de l'aide :

Prêt sans garantie ni caution personnelle accordé à l'entreprise

Montant :

- Montant compris entre 50 000 et 75 000 € (jusqu'à 150 000 € avec le soutien du Conseil régional)
- Le montant du prêt sera au maximum égal au montant de l'aide à l'innovation obtenue
- La durée de remboursement du prêt est de 8 ans, avec 3 de différé d'amortissement du capital

Conditions :**Être une PME innovante et de moins de 5 ans ayant bénéficié :**

- soit d'une aide à l'innovation de Bpifrance Financement,
- soit d'une aide «création-développement» au titre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes,
- soit d'une aide régionale à la création d'entreprises innovantes instruite par Bpifrance Financement

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

c) Innovation

BPI France

Prêt à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité (PIPC) BPI France

Objectif :

- Le PIPC est destiné aux PME et entreprises de taille intermédiaire ayant participé à un projet de recherche et développement, labellisé par un pôle de compétitivité.
- Ce prêt soutient le financement de la phase de lancement industriel et commercial de l'innovation développée par le projet de recherche et développement.

Nature de l'aide :

- Prêt à taux fixe accordé à l'entreprise ayant effectué un programme de R&D
- Les opérations justifiant l'obtention de ce prêt sont par exemple :
 - Des frais d'études et de faisabilité
 - Des dépenses de personnels directement affectées
 - Des dépenses confiées à des bureaux d'études et d'ingénierie
 - Des dépenses de design

Montant :

- Prêt d'un montant compris entre 500 000 € et 5 000 000 €
- Mise en place sous condition d'un co-financement privé au moins équivalent
- Remboursement sur 7 ans dont un différé de 2 ans en capital

Conditions :

Les travaux de recherche menés par l'entreprise dans le cadre du projet de R&D doivent être achevés

Contact :

**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

c) Innovation

BPI France

*Aide au développement de l'innovation BPI France***Objectif :**

Aider les entreprises de l'industrie ou des services de l'industrie qui mènent des projets comportant des travaux de R&D à :

- Mettre au point des produits, procédés ou services technologiquement innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et/ou de commercialisation
- Financer leur participation à des partenariats technologiques nationaux ou européens, dans le cadre de projets d'innovation

Nature de l'aide :

- Participation au financement du projet, sous la forme d'une avance remboursable en cas de succès ou d'un prêt à taux zéro accordé à la PME
- Cette intervention est modulée par Bpifrance en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet
- Le taux d'aide est compris entre 25 et 65 % du montant des dépenses retenues

Conditions :

- Les entreprises doivent avoir déposé leurs dossiers de demande d'aide au projet de R&D et d'innovation auprès de Bpifrance (directions régionales) préalablement à la réalisation du projet
- Aide accordée uniquement aux PME sauf dérogation spéciale

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire
Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Financements Directs

c) Innovation

BPI France

*Aide au Partenariat Technologique (APT) BPI France***Objectif :**

Faciliter la participation des PME à des projets collaboratifs de R&D ou d'innovation :

- Entre partenaires nationaux, répondant aux appels à projets nationaux (pôles de compétitivités)
- Entre partenaires internationaux, répondant aux appels à projets transnationaux (ERA-Nets), intergouvernementaux (EUREKA, Eurostars) ou communautaires Européens

Nature de l'aide :

La participation au financement du projet de partenariat s'effectue sous forme de subvention accordée à l'entreprise

Montant :

La subvention est plafonnée à 50 000 euros

Conditions :

- La durée des opérations ne doit a priori pas excéder un an, une moyenne de six mois étant souhaitable.
- Les opérations éligibles sont celles destinées à préparer et accompagner le montage d'un partenariat technologique, par exemple :
 - L'examen de la faisabilité et des conditions de la réussite du partenariat
 - La recherche de partenaires
 - La préparation des accords et du dossier de demande de fonds.

Contact :**Loire-Atlantique/Maine-et-Loire Mayenne/Sarthe**

Service Innovation
02 51 72 94 00
contact@bpifrance.fr

Indre-et-Loire

Service Innovation
02 47 31 77 00
contact@bpifrance.fr

Conseil Régional des Pays de la Loire

Prime Régionale à la Création d'Entreprise Jeune

Objectif :

- Soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises bénéficiant d'un financement solidaire (prêt d'honneur)
- Soutenir en particulier les jeunes créateurs d'entreprises.

Nature de l'aide :

Prime accordée par la Région à l'entreprise lorsque le projet de création bénéficie d'un prêt d'honneur

Montant :

Prime comprise entre 1 500 et 6 000 € selon le montant du prêt associé et le montant de l'emprunt bancaire.

Conditions :

- Les entreprises doivent bénéficier d'un financement solidaire suivant :
 - prêt d'honneur auprès d'une plateforme du Réseau France Initiative et de Réseau Entreprendre Pays de la Loire
 - prêt solidaire auprès de l'ADIE
 - une garantie d'emprunt auprès du FONDES Pays de la Loire
- Les bénéficiaires de la prime sont :
 - Les jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans
 - Les bénéficiaires de minima sociaux
 - Des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans indemnisés ou non

Contact :

Christelle Jousset

Responsable
02 28 20 51 23
accueil@paysdelaloire.fr

Région des Pays de la Loire

Direction de l'Action Economique
02 28 20 56 00

Financements Directs**a) Création/Reprise****Total développement régional**

*Prêt d'honneur pour la création d'entreprise
de Total développement régional*

Objectif :

- Permettre au créateur de renforcer les fonds propres de son entreprise
- Aider à la création d'emplois au sein de l'entreprise
- Favoriser la consolidation du fonds de roulement

Nature de l'aide :

Prêt sans intérêt, sans garantie et sans frais de dossier accordé soit à l'entreprise, soit à l'entrepreneur

Montant :

- Le montant du prêt se situe entre 10 000 et 50 000 euros
- La durée de remboursement est comprise entre 3 et 5 ans

Conditions :

- Les bénéficiaires sont essentiellement des créateurs d'entreprise, des entreprises de moins de 5 ans, des repreneurs ou des entreprises dans la première année de la reprise.
- Nécessité d'avoir un prêt bancaire, le prêt Total ne pouvant en aucun cas intervenir comme prêt unique de l'entreprise

Contact :

Pôle Développement
02 40 67 47 23

Airbus Group Développement

Prêts participatifs et subventions d'Airbus Group Développement

Objectif :

Favoriser la création et le développement des PME de la Région Pays de Loire en accordant un prêt d'honneur et en proposant des conseils actés à travers une convention de partenariat

Conditions :

Avoir un projet de création, reprise ou développement d'entreprise créatrice d'emplois dans le domaine de l'industrie ou services à l'industrie

Nature de l'aide :

- Prêt d'honneur accordé à l'entreprise en fonction du nombre d'emplois créés par l'entreprise
- Apport de compétences à travers les conseils des personnels d'Airbus Group

Contact :

Thierry Maugis

06 87 86 00 50

thierry.maugis@airbus.com

Montant :

Entre 1 500 et 2 000 euros par emploi créé (maximum 30 000 euros)

Financements Directs

b) Développement

Conseil Régional des Pays de la Loire

*Prêt régional de redéploiement industriel (P2RI)***Objectif :**

- Le prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) s'adresse à des entreprises de production de biens ou de services industriels, de service à l'industrie et du secteur du BTP pouvant présenter un caractère stratégique, en capacité de s'engager sur un projet de développement à moyen terme
- Favoriser les projets de développement des entreprises de la Région

Nature de l'aide :

Prêt accordé aux entreprises étant situé dans la Région Pays de la Loire

Montant :

- Prêt de 200 000 à 2 000 000 € selon la taille et le besoin de l'entreprise
- Taux fixé à 2,56% pour la part régionale du prêt

- Différé de remboursement du capital de quatre ans
- Intervention du fonds de garantie régional BPI France/Région Pays de la Loire au taux plafond de 70 %

Conditions :

- Les avances seront mises en place par décision de la commission permanente du Conseil régional.
- Etre situé sur le territoire de la Région Pays de la Loire

Contact :**Christelle Jousset**

Responsable
02 28 20 51 23
accueil@paysdelaloire.fr

Région des Pays de la Loire

Direction de l'Action Economique
02 28 20 56 00

Conseil Régional des Pays de la Loire

Fonds Pays de la Loire Territoire d'Innovation

Objectif :

- Apporter un soutien financier aux porteurs d'innovation à chaque étape du processus visant à industrialiser et commercialiser de nouveaux produits, procédés ou services.
- L'aide s'adresse aux laboratoires et entreprises indépendantes de moins de 2 000 personnes.

Nature de l'aide :

- En phase de faisabilité ou en phase amont du projet : financement jusqu'à 50 % de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention.
- En phase de développement du projet : financement jusqu'à 50 % de l'assiette des dépenses retenue sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation.

Montant :

Subvention plafonnée à 50 000 €

Conditions :

- Être à jour de leurs cotisations fiscales et sociales
- Être dans une situation financière saine
- Ne pas faire partie d'un groupe de plus de 2000 personnes.

Contact :

Christelle Jousset

Responsable
02 28 20 51 23
accueil@paysdelaloire.fr

Région des Pays de la Loire

Service développement innovation
02 28 20 56 19

Financements Directs

d) Export

Conseil Régional des Pays de la Loire

*Via Conseil Export***Objectif :**

- Accompagner et suivre les entreprises afin d'identifier leurs besoins
- Aider les entreprises de la Région dans leurs projets de développement à l'international.

Nature de l'aide :

Financement total ou partiel des services de conseils de la CCI International pour le projet de développement international de l'entreprise

Montant :**Prise en charge de**

- 450 € pour le pré-diagnostic export et suivi (0 € à la charge de l'entreprise) ;
- 900 € pour l'élaboration de plan d'actions (0 € à la charge de l'entreprise) ;
- 1 350 € pour l'élaboration d'une analyse stratégique (450 € à la charge de l'entreprise).

Conditions :

- Être une PME dont l'activité de production industrielle relève d'une des filières d'excellence de la région
- Être une TPE dont l'activité relève du secteur industriel
- Les entreprises bénéficiaires devront prendre connaissance et s'engageront à respecter les termes de la Charte de conditionnalité des aides aux entreprises

Contact :**Cécile Trompeter**

Région Pays de la Loire

02 28 20 56 08

cecile.trompeter@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de Loire

44 : 02 40 44 63 69

49 : 02 41 20 49 56

53 : 02 43 49 50 26

72 : 02 43 21 00 12

Conseil Régional des Pays de la Loire

Via Init' Export

Objectif :

- Aider les entreprises à se doter des outils de communication et/ou marketing indispensables à leur développement international.
- Aider les entreprises de la Région dans leurs projets de développement à l'international.

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise permettant le financement :

- D'études de marché
- De prospection
- De communication
- De traduction d'appels d'offres

Montant :

- Subvention représentant 50 % des dépenses éligibles hors taxes constituées par les devis des prestataires extérieurs.
- La subvention peut être attribuée en une fois au maximum par année civile, dans la limite globale annuelle de 2 000 €.

Conditions :

- Être constituée sous forme sociétaire
- Justifier d'au moins 1 salarié sur leur dernière liasse fiscale
- Entreprendre sa démarche avec les organismes suivants :
 - Missions économiques ou Ubifrance
 - réseau de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger
 - cabinet de conseil privé

Contact :

Cécile Trompeter

Région Pays de la Loire

02 28 20 56 08

cecile.trompeter@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de Loire

44 : 02 40 44 63 69

49 : 02 41 20 49 56

53 : 02 43 49 50 26

72 : 02 43 21 00 12

Financements Directs

d) Export

Conseil Régional des Pays de la Loire

*Via Prim' Export***Objectif :**

Favoriser l'internationalisation des très petites entreprises et des filières d'excellence de la région des Pays de la Loire.

Nature de l'aide :**Subvention accordée à l'entreprise permettant le financement :**

- De la participation à un salon ou à une mini exposition à l'étranger sur un pavillon
- De la réalisation d'études de marché et prestation de conseil nécessaires au lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché se traduisant par un programme de rendez-vous à l'étranger

Montant :

Une entreprise pourra bénéficier de l'aide Prim'Export dans la limite de trois actions commerciales

individuelles (salons ou déplacement à l'étranger) réalisées par année civile et pour un plafond maximum de 10 000 € HT.

Conditions :

- Être une entreprise dont le site de production est implanté en région Pays de la Loire et qui emploie moins de 250 salariés
- L'entreprise doit être constituée sous forme sociétaire
- L'entreprise doit être en situation financière saine

Contact :**Cécile Trompeter**

Région Pays de la Loire

02 28 20 56 08

cecile.trompeter@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de Loire

44 : 02 40 44 63 69

49 : 02 41 20 49 56

53 : 02 43 49 50 26

72 : 02 43 21 00 12

Conseil Régional des Pays de la Loire

Via Senior Export

Objectif :

- Encourager le développement à l'international des entreprises des Pays de la Loire en finançant le recrutement d'un cadre export expérimenté qui va contribuer au développement international de l'entreprise
- La mission du cadre fera l'objet d'un accompagnement par un conseiller international de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire.

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise qui va permettre de payer :

- la rémunération brute du cadre
- la mission d'accompagnement du conseiller international auprès de l'entreprise bénéficiaire

Montant :

Subvention représentant :

- 50 % de la rémunération brute (charges comprises) plafonnée à 10 000 euros ou de 50 % du mon-

tant de la facture de prestation plafonnée à 10 000 euros HT

- 100 % de la mission d'accompagnement du conseiller international auprès de l'entreprise bénéficiaire (50 % Région / 50 % CCIR) soit 2 700 € net de taxes (correspondant à 6 jours d'accompagnement par un conseiller international au montant journalier de 450 €).

Conditions :

Les cadres export recrutés doivent avoir dix ans d'expérience salariée dans le domaine commercial et doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de Pôle emploi.

Contact :

Cécile Trompeter

Région Pays de la Loire

02 28 20 56 08

cecile.trompeter@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de Loire

44 : 02 40 44 63 69

49 : 02 41 20 49 56

53 : 02 43 49 50 26

72 : 02 43 21 00 12

Financements Directs**d) Export****Conseil Régional des Pays de la Loire***Via Junior Export***Objectif :**

- Favoriser le recrutement d'un stagiaire en entreprise pour effectuer une mission de développement à l'international
- Apporter au stagiaire les approches méthodologiques et les conseils nécessaires à la mise en œuvre de sa mission grâce à l'intervention d'un conseiller CCI International

Nature de l'aide :

- La Région et la CCI International prennent en charge la prestation d'accompagnement de la CCIR
- L'entreprise doit prendre en charge les indemnités et les frais de déplacements du stagiaire

Montant :

Le montant pris en charge par la Région et la CCI International est de :

- 675 euros pour une mission de 3 à 4 mois
- 900 euros pour une mission de 5 à 6 mois

Conditions :

- Le stagiaire doit être inscrit dans un cursus de formation d'une université ou d'un établissement supérieur de la Région Pays de la Loire
- L'éligibilité est limitée aux entreprises ne disposant pas de ressources humaines dédiées à l'export qui pourraient réaliser le projet.
- La mission ne doit pas dépasser 6 mois

Contact :**Cécile Trompeter**

Région Pays de la Loire

02 28 20 56 08

cecile.trompeter@paysdelaloire.fr

CCI International Pays de Loire

44 : 02 40 44 63 69

49 : 02 41 20 49 56

53 : 02 43 49 50 26

72 : 02 43 21 00 12

Business Angels

OUEST Angels

Objectif :

Aide à la création et au développement d'un projet d'entreprise

assurer un suivi de qualité de la part des Business Angels

- Tout secteur d'activités sauf immobilier et agriculture

Nature de l'aide :

- Conseils et aides apportés par des anciens dirigeants d'entreprises membres du réseau
- Prêt d'honneur pour augmenter les fonds propres
- Effet de levier pour bénéficier de financements bancaires

Contact :

Charlotte Levenne

Animatrice

Tél : 02 40 35 69 42

Port : 06 70 78 58 78

charlotte.levenne@ouestangels.org

Ouest Angels

02 40 35 69 42

Montant :

Le montant investi par dossier est compris entre 50 000 et 200 000 €

Conditions :

- La localisation de la future entreprise doit se situer dans le Grand Ouest pour

Financements Indirects

Business Angels

ABAB

Objectif :

- Aide à la création et au développement d'un projet d'entreprise
- Structure associative qui met en relation les entrepreneurs et les investisseurs
- Le réseau organise des réunions de présentation de projets devant les membres

Nature de l'aide :

- Conseils et aides apportés par des anciens dirigeants d'entreprises membres du réseau
- Effet de levier pour bénéficier de financements bancaires

Montant :

- Plusieurs Business Angels peuvent investir entre 10 000 et 50 000 € dans un même projet.

- L'investissement total des ABAB peut être compris entre 50 000 et 300 000€.

Conditions :

- La localisation de la future entreprise doit se situer dans la Région Nantaise ou Angevine pour assurer un suivi de qualité de la part des Business Angels
- Tout secteur d'activités sauf immobilier et agriculture

Contact :

Caroline Le Goaster

02 72 56 80 13

abab@businessbooster.fr

Initiative Nantes

Prêt d'honneur création/reprise TPE Initiative Nantes

03**Objectif :**

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- Entre 2 500 et 6 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans

Conditions :

- Prêt mis à disposition pour toute personne créant, reprenant ou développant une activité
- S'implanter dans la Communauté Urbaine de Nantes ou dans la Communauté de Communes du Cœur d'Estuaire
- Pas d'exigence de création d'emplois
- Avoir un prêt bancaire

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes

Tel : 02 72 56 80 35

ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Prêt NACRE Initiative Nantes

Objectif :

Favoriser l'accès à la création d'entreprise pour les personnes ne disposant pas ou peu d'apports personnels

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Montant :

Entre 1 000 et 10 000 euros

Conditions :

- Aide accordée aux personnes ne pouvant pas créer une entreprise de manière sécurisée sans cette aide
- Aide accordée par exemple aux demandeurs d'emplois, aux jeunes de 18 à 25 ans, les bénéficiaires du RMI...
- Nécessité d'avoir un prêt bancaire de montant équivalent au prêt NACRE

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Prêt d'honneur création/reprise PME Initiative Nantes

03**Objectif :**

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- Entre 6 000 et 16 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans

Conditions :

- Prêt mis à disposition pour toute personne qui crée, reprend ou développe une activité
- S'implanter dans la Communauté Urbaine de Nantes ou dans la Communauté de Communes du Cœur d'Estuaire
- Obligation de créer un emploi dans les premières années suivant la création ou la reprise
- Avoir un prêt bancaire

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Financements Directs**a) Création/Reprise****Initiative Nantes*****Primes Régionales à la Création d'Entreprise*****Objectif :**

Favoriser l'accès à la création d'entreprise pour les personnes ne disposant pas ou peu d'apports personnels

Nature de l'aide :

Subvention accordée au porteur de projet en complément du prêt d'honneur d'Initiative Nantes

Montant :

Entre 1 500 et 6 000 euros accordés en fonction du montant du prêt d'honneur obtenu

Conditions :

- Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Nantes
- Aide accordée aux demandeurs d'emplois, aux jeunes de 18 à 25 ans aux bénéficiaires du RMI...

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes

Tel : 02 72 56 80 35

ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Primes Départementales à la Création d'Entreprise

03**Objectif :**

Favoriser l'accès à la création d'entreprise pour les personnes ne disposant pas ou peu d'apports personnels

Nature de l'aide :

Subvention accordée au porteur de projet en complément du prêt d'honneur d'Initiative Nantes

Montant :

Entre 500 et 3 000 euros accordés en fonction du montant du prêt d'honneur obtenu

Conditions :

- Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Nantes
- Aide accordée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant déclaré leur entreprise depuis moins de 6 mois et bénéficiaires d'un revenu minimum garanti (RSA, ASS...)
- Les créateurs ou repreneurs doivent être domiciliés et exercer leur activité en Loire-Atlantique

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Loire Atlantique Nord

Prêt d'honneur TPE Initiative Loire Atlantique Nord

Objectif :

Favoriser l'accès à la création d'entreprise pour les personnes ne disposant pas ou peu d'apports personnels

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur accordé au porteur du projet

Montant :

- 7 000 € maximum (Bonification du prêt possible si activité innovante, maximum 15 000€)
- Durée de remboursement de 3 ans maximum, avec un différé de remboursement de 3 mois

Conditions :

- Prêt bancaire obligatoire d'un montant supérieur au prêt d'honneur.
- Ne pas avoir été installé dans les 3 ans précédant la date de création.
- Dans le cas d'une société, détenir individuellement ou collectivement plus de 50% du capital
- Implanter son entreprise sur le territoire couvert par Initiative Loire Atlantique Nord

Contact :

Initiative Loire Atlantique Nord

Tel : 02 40 44 61 44

contact@

initiativeloireatlantiquenord.fr

Initiative Loire Atlantique Nord

Prêt d'honneur PME Initiative Loire Atlantique Nord

03**Loire Atlantique****Objectif :**

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement d'une entreprise souhaitant s'implanter dans la Région

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur accordé au porteur du projet

Montant :

- Montant compris entre 8 000 et 20 000 €
- Durée de remboursement de 3 ans maximum, avec un différé de remboursement compris entre 3 et 6 mois

Conditions :

- Prêt bancaire obligatoire d'un montant supérieur au prêt d'honneur.
- Ne pas avoir été installé dans les 3 ans précédant la date de création.
- Dans le cas d'une société, détenir individuellement ou collectivement plus de 50% du capital
- Implanter son entreprise sur le territoire couvert par Initiative Loire Atlantique Nord
- Au minimum 5 salariés à temps plein hors dirigeants

Contact :**Initiative Loire Atlantique Nord**

Tel : 02 40 44 61 44

contact@

initiativeloireatlantiquenord.fr

Financements Directs**a) Création/Reprise****Initiative Pays de Retz Atlantique*****Prêt d'honneur PME Initiative Pays de Retz Atlantique*****Objectif :**

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement d'une entreprise souhaitant s'implanter dans la Région

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à taux 0 accordé au porteur du projet

Montant :

- Montant compris entre 3 000 et 10 000 €
- Durée de remboursement de 3 ans maximum

Conditions :

- Prêt bancaire obligatoire d'un montant supérieur au prêt d'honneur.
- Implanter son entreprise sur le territoire couvert par Pays de Retz Atlantique Initiative

Contact :

Isabelle Bourriaud
02 51 74 07 16
ibourriaud@ccpornic.fr

Initiative Loire Océan

Prêt d'honneur Initiative Loire Océan

03**Objectif :**

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement d'une entreprise souhaitant s'implanter dans la Région

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à taux 0 accordé au porteur du projet

Montant :

- Montant compris entre 3 000 et 15 000 €
- Durée de remboursement de 3 ans maximum

Conditions :

- Prêt bancaire obligatoire d'un montant supérieur au prêt d'honneur.
- Implanter son entreprise sur le territoire couvert par Initiative Loire Océan
- Projet soumis à la validation du Comité

Contact :**Martine Grignon**

Animatrice d'Initiative Loire Océan

Tel : 02 49 92 92 01

info@cilsn.asso.fr

Initiative Pays d'Ancenis

Prêt d'honneur Initiative Pays d'Ancenis

Objectif :

Favoriser au cœur du Pays d'Ancenis la création ou la reprise d'entreprises à vocation artisanale, industrielle, commerciale ou de service.

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à taux 0 accordé au porteur du projet

Montant :

- Montant compris entre 3 000 et 15 000 €
- Durée de remboursement de 3 ans maximum

Conditions :

- S'implanter en Pays d'Ancenis, ou être installé depuis moins d'1 an.
- Relever du Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers
- Disposer d'un apport personnel de 3 000 € minimum.
- Obtenir un prêt bancaire complémentaire.

Contact :

David Batard

Initiative Ancenis
Tel : 02 40 44 62 92
agenceancenis@
nantesstnazaire.cci.fr

Grand Lieu Machecoul et Logne Initiative

Prêt d'honneur Initiative Grand Lieu Machecoul et Logne

03**Loire Atlantique****Objectif :**

- Favoriser la création ou la reprise d'entreprise artisanale, commerciale ou de services.
- Apporter un soutien par l'octroi d'une aide financière (prêt sans intérêt) au porteur de projet, complétée par un accompagnement sous forme de parrainage.

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à taux 0 accordé au porteur du projet

Montant :

- Montant compris entre 3 000 et 8 000 €
- Durée de remboursement de 3 ans maximum

Conditions :

- Implanter votre activité dans le territoire du Pays de Grand-Lieu Machecoul Logne
- Relever du Registre du Commerce et des Sociétés ou du Répertoire des Métiers
- Justifier d'un apport personnel
- Obtenir un prêt bancaire

Contact :**Damien Fourmont**

Initiative GranLieu Machecoul et Logne
Tel : 02 28 25 09 28
dfourmont@cm-nantes.fr

Initiative Nantes

Prêt d'honneur innovation Initiative Nantes

Objectif :

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement d'une entreprise innovante

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- 23 000 euros maximum pour les projets innovants
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans

Conditions :

- Prêt mis à disposition pour toute personne qui crée, reprend ou développe une activité
- S'implanter dans la Communauté Urbaine de Nantes ou dans la Communauté de Communes du Cœur d'Estuaire
- Projet à caractère innovant
- Avoir un prêt bancaire

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Prêt d'honneur Croissance Initiative Nantes

03

Objectif :

Permettre de renforcer les fonds propres et de financer le Besoin en Fonds de Roulement

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- Entre 2500 et 15 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans

Conditions :

- Prêt mis à disposition pour toute personne qui crée, reprend ou développe une activité
- S'implanter dans la Communauté Urbaine de Nantes ou dans la Communauté de Communes du Cœur d'Estuaire
- Avoir un prêt bancaire

Contact :

Amélie Jarneau

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Avance Remboursable Atlantique Initiative Développement (AID)

Objectif :

Soutenir les projets de développements des PME/PMI

Nature de l'aide :

Avance remboursable à taux 0 accordée à l'entreprise personne morale

Montant :

- Entre 15 000 et 40 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans
- Différé de remboursement de 3 mois

Conditions :

- La PME doit être en situation financière saine et ayant clôturé au moins 2 bilans
- Avoir un prêt bancaire de même montant que l'avance remboursable
- Le siège social de l'entreprise doit être situé en Loire-Atlantique

Contact :**Amélie Jarneau**

Assistante d'Initiative Nantes
Tel : 02 72 56 80 35
ajarneau@initiative-nantes.fr

Initiative Nantes

Prêt Croissance 100 Initiative Nantes

03

Loire Atlantique

Objectif :

Favoriser le développement de l'activité d'une entreprise ayant moins de 10 salariés et ayant entre 2 et 5 ans d'existence

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à 0% accordé à l'entreprise

Montant :

- Entre 5 000 et 15 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans
- Différé de remboursement de 6 mois

Conditions :

- La PME doit être en situation financière saine et avoir entre 2 et 5 ans d'existence
- Avoir un prêt bancaire
- Le siège social de l'entreprise doit être situé en Loire-Atlantique
- Obligation de créer 1 emploi dans l'année suivant le prêt

Contact :

Amélie Jarneau

Assistante d'Initiative Nantes

Tel : 02 72 56 80 35

ajarneau@initiative-nantes.fr

Financements Indirects**a) Création/Reprise****Réseau Entreprendre Atlantique****Objectif :**

Accompagnement des projets de créateurs d'entreprises par des chefs d'entreprises de la Région

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- Entre 15 000 et 50 000 euros (95 000 euros pour les projets innovants)
- Pas de garanties ou d'intérêts

Conditions :

- Devenir Lauréat du Réseau Entreprendre Atlantique
- Le siège social de l'entreprise doit être situé en Loire-Atlantique
- Le projet doit permettre de créer 6 emplois dans les 5 ans après avoir bénéficié de l'aide
- Avoir un apport personnel de minimum 15 000 euros

Contact :**Benjamin Guillet**

Responsable projet

02 72 56 80 43

atlantique@reseau-entreprendre.org

Ouvre boîtes 44

03**Objectif :**

Tester en grandeur réelle la faisabilité et la viabilité d'un projet économique

Type d'aide :

- Mise à disposition d'un cadre juridique pour l'activité
- Accompagnement personnalisé du projet
- Un réseau de + de 300 entrepreneur(e)s

Conditions :

- Projet ne nécessitant pas d'engagements financiers ou de concours bancaires importants
- Participer au financement de la coopérative en versant 10,5 % du CA HT réalisé

Contact :**Simon Careil**

Responsable accompagnement
02 28 21 65 10
simon@ouvre-boites44.coop

Atlanpole Loire Atlantique

Objectif :

Fournir un accompagnement individuel pour la création et le développement d'entreprises innovantes

Conditions :

Avoir un projet de Création ou de Développement d'entreprise innovante

Type d'aide :

- Validation de la faisabilité économique du projet
- Identification des premiers clients
- Accompagnement et suivi sur le long terme du projet

Contact :

Carien Eber
02 40 25 24 48
eber@atlanpole.fr

Atlanpôle Accueil
02 40 25 13 13

Initiative Anjou

Prêt 0% Création/Reprise TPE Initiative Anjou

Objectif :

Favoriser la création ou la reprise d'une TPE en Maine-et-Loire

Nature de l'aide :

Prêt 0% accordé au créateur ou repreneur d'entreprise

Montant :

Entre 1 000 et 10 000 euros

Durée du remboursement :

Durée comprise entre 1 et 5 ans

Conditions :

- Création ou reprise d'une entreprise en Maine et Loire
- Création d'un emploi à temps complet minimum
- Avoir un projet économiquement viable
- Avoir une bonne capacité de remboursement

Contact :

Myriam Plancke

Responsable TPE

02 41 25 32 00

contact@initiative-anjou.com

Initiative Anjou

02 41 25 32 00

Initiative Anjou

Prêt 0% Création/Reprise PME Initiative Anjou

Objectif :

Favoriser la création ou la reprise d'une PME en Maine-et-Loire

Nature de l'aide :

Prêt 0% accordé au créateur ou repreneur d'entreprise

Montant :

Entre 10 000 et 30 000 euros

Durée du remboursement :

4 ans maximum

Conditions :

- Création ou Reprise d'une entreprise en Maine et Loire
- Bénéficiaire d'un prêt bancaire au minimum du même montant contracté auprès d'une banque de la Région Pays de Loire
- Avoir un réel besoin d'investissement pour les premières années
- Engagement de création d'au moins 3 emplois supplémentaires sur 3 ans.

Contact :

Franck Bourasseau

Responsable PME

02 41 25 32 00

contact@initiative-anjou.com

Initiative Anjou

02 41 25 32 00

Initiative Anjou

Prêt 0% développement/croissance TPE Initiative Anjou

Objectif :

Favoriser le développement d'une TPE en Maine-et-Loire

Nature de l'aide :

Prêt 0% personnel accordé au porteur du projet

Montant :

Entre 5 000 et 15 000 euros

Durée du remboursement :

Durée comprise entre 1 et 4 ans

Conditions :

- Entreprise en croissance ayant un projet d'investissement significatif
- Bénéficier d'un prêt bancaire au minimum du même montant
- Avoir son siège social en Maine-et-Loire et avoir un effectif inférieur à 10 salariés
- Engagement de création d'au moins 1 emploi supplémentaire à temps plein dans l'année qui suit l'obtention du prêt d'honneur.

Contact :

Myriam Plancke

Responsable TPE

02 41 25 32 00

contact@initiative-anjou.com

Initiative Anjou

02 41 25 32 00

Initiative Anjou

Prêt 0% développement/croissance PME Initiative Anjou

Objectif :

Favoriser le développement d'une PME en Maine-et-Loire

Nature de l'aide :

Prêt 0% accordé à l'entreprise

Montant :

Entre 15 000 et 40 000 euros

Durée du remboursement :

Durée comprise entre 2 et 4 ans

Conditions :

- Entreprise en croissance ayant un projet d'investissement significatif
- Bénéficier d'un prêt bancaire au minimum du même montant
- Avoir son siège social en Maine-et-Loire et avoir un effectif inférieur à 30 salariés
- Engagement de création d'au moins 3 emplois supplémentaires sur 3 ans.

Contact :

Franck Bourasseau

Responsable PME
02 41 25 32 00
contact@initiative-anjou.com

Initiative Anjou

02 41 25 32 00

Réseau Entreprendre Maine-et-Loire

Objectif :

Accompagnement des projets de créateurs d'entreprises par des chefs d'entreprises de la Région

Bénéficiaires :

Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le département du Maine-et-Loire.

Bénéfice :

- Prêt d'honneur accordé, entre 15000 et 50000 euros (90000 euros pour projets innovants)
- Suivi du projet
- Effet de levier sur les prêts bancaires

Conditions :

Devenir Lauréat en présentant un projet évalué par les membres de Réseau Entreprendre Maine-et-Loire

Contact :

Laurence Horeau
Assistance de Direction
02 41 74 70 20
lhoreau@reseau-entreprendre.org

Angers Technopole

04

Maine-et-Loire

Objectif :

Accompagnement du créateur d'entreprise innovante

Type d'aide :

- Aider le créateur d'entreprise innovante à formaliser le Business Plan
- Mettre en place le plan de financement
- Identifier les interlocuteurs pour le bon développement de l'entreprise

Conditions :

Avoir un projet de Création ou de Développement d'entreprise innovante

Contact :

Marina LE MARCHAND

Chargée de Mission
Détection de Projets / Incubation
02.41.72.04.04
marina.le-marchand@
angerstechnopole.com

Eric GERMAIN

Chargé de Mission
Incubation / Accompagnement des
jeunes entreprises innovantes
02.41.72.04.04
eric.germain@
angerstechnopole.com

Initiative Mayenne

Prêt NACRE

Objectif :

- Dispositif national d'accompagnement à la création et reprise d'Entreprise
- Destiné aux demandeurs d'emploi.

Taux :

0% sans garanties personnelles

Montant :

De 2 000 à 10 000 euros

Durée du remboursement :

5 ans

Conditions :

- Avoir un prêt bancaire du même montant au moins
- Avoir moins de 26 ans, ou être demandeur d'emploi de plus de 50 ans
- Création dans l'artisanat, le commerce, les professions libérales...

Nature de l'offre :

Prêt 0% accordé à la personne

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Initiative Mayenne

Prêts d'honneur Local et Départemental

Objectif :

Renforcer les fonds propres du chef d'entreprise, effet levier auprès des banques

Conditions :

- Avoir un prêt bancaire de même montant au moins
- Création ou reprise d'entreprise dans tout secteur d'activités

Taux :

0% sans garanties personnelles

Nature de l'offre :

Prêt 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- De 8 000 à 40 000 euros (prêt départemental)
- De 1 000 à 8 000 euros (prêt local)

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Durée du remboursement :

5 ans

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Initiative Mayenne

Prêt d'honneur Eco-Activité

Objectif :

Renforcer les fonds propres du chef d'entreprise

Taux :

0% sans garanties personnelles

Montant :

De 1 500 à 48 000 euros

Durée du remboursement :

5 ans

Conditions :

- Avoir un prêt bancaire de même montant au moins
- Entreprise qui engage une démarche d'ingénierie, recherche et développement, de production et de commercialisation de produits dont l'activité principale concourt à la démarche de développement durable

Nature de l'offre :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur du projet

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Initiative Mayenne

Prêt à la création d'entreprise (PCE)

Objectif :

Accompagner le prêt bancaire pour financer le besoin en fonds de roulement.

Conditions :

Prêt en complément d'un financement bancaire pour un plan de financement global allant jusqu'à 45 000 euros.

Taux :

0% sans garanties personnelles

Activités éligibles :

Création dans l'artisanat, le commerce, les professions libérales...

Montant :

De 2 000 à 7 000 euros

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Durée du remboursement :

5 ans

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Initiative Mayenne

*Prime Régionale à la Création d'entreprise
Jeune & Solidaire Initiative Mayenne*

Objectif :

Accompagner les créateurs dans leur plan de financement.

Activités éligibles :

Création dans l'artisanat, le commerce, les professions libérales...

Type d'aide:

Subvention

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Montant :

De 1 500 à 6 000 euros

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Conditions :

Porteurs de projet de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ou bénéficiaires des minimas sociaux.

Mayenne Expansion

Maintien du Commerce et de l'Artisanat en milieu rural

Objectif :

Aide au maintien du dynamisme économique du milieu rural

Activités éligibles :

Création-reprise d'activités assurant un service nécessaire aux besoins de la population

Type d'aide:

Subvention

Contact :

**Conseil Départemental
de la Mayenne**
02 43 66 53 53

Montant :

Subvention de 25% sur une dépense HT comprise entre 4000 et 20000 euros

Conditions :

Subvention allouée dans les communes de moins de 2 000 habitants

Laval Développement

Fonds d'Intervention Prioritaire à l'Economie et à l'Emploi

Objectif :

- Favoriser le développement économique en accompagnant financièrement les entreprises dans leurs projets
- Effet de levier auprès des partenaires financiers.

Montant :

Le montant varie en fonction du projet

Conditions :

- Entreprise située sur le territoire de Laval Agglomération
- Entreprises de toutes tailles à partir du moment où il y a un projet d'implantation, de développement, de reprise d'activité sur le territoire de Laval Agglomération

Nature de l'offre:

Fond d'aides, subvention accordée au porteur du projet

Contact :

Antoine Joufflineau

Laval Développement

02 43 49 86 00

contact@laval-developpement.fr

Initiative Mayenne

Prime d'honneur Croissance

Objectif :

- Renforcer les fonds propres du chef d'entreprise.
- Accompagner la TPE dans son développement

Activités éligibles :

Volonté de développement de l'activité de l'entreprise (commercial, recrutement...)

Taux :

0 % sans garanties personnelles

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Montant :

De 5 000 à 15 000 euros

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Conditions :

- Artisanat – Commerce – Profession libérale ayant un projet de développement
- Plus de deux ans de création

Initiative Mayenne

Avance Remboursable Développement

Objectif :

Accompagner les PME dans leur projet de développement

Activités éligibles :

Projet de développement à caractère industriel ou artisanat de production

Taux:

0 % sans garanties personnelles

Contact :**Antoine Veugeois**

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion

02 43 59 23 90

a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Montant :

De 15 000 à 40 000 euros

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Conditions :

- Avoir un projet de développement significatif de l'entreprise
- Avoir un financement bancaire au minimum égal au montant de l'avance
- Créer un emploi durant l'année qui suit le versement du prêt

Initiative Mayenne

Prêt d'honneur Innovation

Objectif :

Renforcer les fonds propres du chef d'entreprise dans une démarche d'innovation

Conditions :

- Avoir un prêt bancaire de même montant au moins
- Projet à caractère innovant ou à fort contenu technologique

Type d'aide :

0% sans garanties personnelles

Nature de l'offre :

Prêt 0% accordé au porteur du projet

Montant :

De 8 000 à 100 000 euros

Contact :

Antoine Veugeois

Initiative Mayenne & Mayenne Expansion
02 43 59 23 90
a.veugeois@initiative-mayenne.fr

Durée du remboursement :

5 ans

Initiative Mayenne

02 43 59 23 90

Réseau Entreprendre Mayenne

Objectif :

Accompagnement des projets de créateurs d'entreprises par des chefs d'entreprises du Département

Bénéfice :

- Prêt d'honneur accordé, entre 15 000 et 50 000 euros (95 000 euros pour projets innovants)
- Accompagnement dans l'élaboration du Business Plan
- Accompagnement personnel du dirigeant pendant deux ans
- Accompagnement collectif via un club

Conditions :

- Apport personnel minimum de 15 000 euros
- Porteur de projet majoritaire au capital
- Ambition de création ou maintien d'au moins 5 emplois
- Devenir Lauréat en présentant un projet évalué par les membres de Réseau Entreprendre Mayenne

Bénéficiaires :

Toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le département de la Mayenne.

Contact :

Stéphane ANDRYSIAK

Directeur Réseau Entreprendre
Mayenne

06 75 29 76 05

sandrysiak@reseau-entreprendre.org

Symbiose 53

Objectif :

- Fédérer des investisseurs individuels «business angels» et de mettre en relation ces investisseurs avec des créateurs, repreneurs ou dirigeants d'entreprises à fort potentiel de développement; entreprises se créant, s'implantant ou se développant principalement en Mayenne
- D'assurer le parrainage et le suivi des entreprises ayant bénéficié d'un investissement apporté par des membres de «Symbiose 53»

Type d'aide :

L'investissement moyen réalisé dans un projet ces dernières années est de 80 K€ (oscille entre 50 et 200 K€)

Bénéficiaires :

- Activité d'industrie légère ou de services (B to B ou B to C)
- Exerçant dans l'ouest et notamment en Mayenne
- Produits ou services déjà développés ou proches de l'être, marchés définis et déjà testés
- Version réaliste du business plan sur 3 ans

Contact :

Symbiose 53
Arnaud DE LAUZON
06 36 50 20 15
a.delauzon@mayenne.cci.fr

Coodemarrage 53

Objectif :

Tester en grandeur réelle la faisabilité et la viabilité d'un projet économique

Conditions :

Projet ne nécessitant pas d'engagements financiers ou de concours bancaires importants

Type d'aide :

- Mise à disposition d'un cadre juridique pour l'activité
- Accompagnement personnalisé du projet

Contact :

Marie Lancelin
02 43 56 69 25
contact@coodemarrage.com

Laval Mayenne Technopole

Objectif :

Accompagnement du créateur d'entreprise innovante

Conditions :

Avoir un projet de Création ou de Développement d'entreprise innovante

Type d'aide :

- Aider le créateur d'entreprise innovante à formaliser le Business Plan
- Mettre en place le plan de financement
- Identifier les interlocuteurs pour le bon développement de l'entreprise
- Incuber les créateurs

Contact :

Sandrine Trouillard

Responsable Pôle Création et Développement d'entreprises innovantes
02 43 49 75 02
technopole@laval-technopole.fr

Conseil Départemental de la Sarthe

*Prime départementale à la Création d'Entreprise
Conseil Départemental de la Sarthe*

Objectif :

Favoriser la création d'emplois dans le département

Type d'aide :

Prime octroyée en fonction des emplois créés

Montant :

Prime de 5 000 euros par emploi créé

Conditions :

- Le projet doit permettre de créer entre 5 et 10 emplois sur 3 ans
- Création d'entreprises industrielles ou de Service industrie Indépendante

Contact :

Christophe Lecourt
Sarthe Développement
Port : 06 86 41 05 64
c.lecourt@sarthe-développement.com

Sarthe Développement
02 72 88 18 81

Initiative Sarthe

Prêt d'Honneur Initiative Sarthe

Objectif :

Faciliter la création ou la reprise d'une entreprise sur le territoire de la Sarthe

Conditions :

Avoir un besoin de financement supérieur à 60 000 euros

Type d'aide :

Prêt d'honneur accordé au porteur, à un taux préférentiel

Contact :

Chargé de mission

02 43 57 72 72
contact@initiative-sarthe.fr

Montant :

50 000 euros maximum

Initiative Sarthe

Prêt d'Honneur du Fonds de Micro-Activité Initiative Sarthe

Objectif :

- Consolider l'apport personnel du créateur ou repreneur d'entreprise
- Déclencher l'octroi de prêts bancaires complémentaires
- Accompagner la création ou la reprise par un parrainage

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur sans garanties à un taux préférentiel octroyé au porteur du projet

Montant :

- Entre 3 000 et 8 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 3 et 5 ans

Conditions :

- Bénéficier d'un prêt bancaire
- Obtenir l'accord du Comité d'engagement d'Initiative Sarthe

Contact :

Service NACRE et PMA

02 43 57 72 78

contact@initiative-sarthe.fr

Initiative Sarthe

Prêt NACRE Initiative Sarthe

Objectif :

- Favoriser l'accès à la création d'entreprise pour les personnes ne disposant pas ou peu d'apports personnels
- Octroi d'un prêt d'honneur et accompagnement du projet par les membres d'Initiative Sarthe

Conditions :

- Aide accordée aux personnes ne pouvant pas créer une entreprise de manière sécurisée sans cette aide
- Aide accordée par exemple aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de 18 à 25 ans, les bénéficiaires du RMI...
- Nécessité d'avoir un prêt bancaire de montant équivalent au prêt NACRE

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% octroyé au porteur du projet

Montant :

10 000 euros Maximum

Contact :

Service NACRE

02 43 57 72 78

contact@initiative-sarthe.fr

La Ferté Bernard

Prêt d'Honneur complémentaire La Ferté Bernard

Objectif :

- Prêt d'honneur venant s'ajouter au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Favoriser le développement économique de la ville

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Montant :

12 500 euros Maximum

Conditions :

- Installer l'entreprise dans la ville de la Ferté Bernard
- Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Contact :

Chargé de mission

02 43 57 72 72
contact@initiative-sarthe.fr

Pays de la Vallée du Loir

Prêt d'Honneur complémentaire Pays de la Vallée du Loir

Objectif :

- Prêt d'honneur venant s'ajouter au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Favoriser le développement économique de la zone

Conditions :

Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Contact :

Chargé de mission

02 43 57 72 72
contact@initiative-sarthe.fr

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Montant :

8 000 euros Maximum

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Prêt d'Honneur complémentaire CC du Sud-Est du Pays Manceau

Objectif :

- Prêt d'honneur venant s'ajouter au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Favoriser le développement économique dans la Communauté de Communes

Conditions :

- Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Installer son activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-est du Pays Manceau

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Contact :

Chargé de mission
02 43 57 72 72
contact@initiative-sarthe.fr

Montant :

- 12 500 euros Maximum
- Le montant du prêt d'honneur complémentaire pourra représenter au maximum 25% du prêt effectué par Initiative Sarthe

Communauté de Communes du Pays Calaisien

Prêt d'Honneur complémentaire CC du Pays Calaisien

Objectif :

- Prêt d'honneur venant s'ajouter au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Favoriser le développement économique dans la Communauté de Communes

Conditions :

Bénéficier d'un prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Contact :

Chargé de mission

02 43 57 72 72

contact@initiative-sarthe.fr

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Montant :

12000 euros Maximum

Communauté de Communes du Saosnois

Prêt d'Honneur complémentaire CC du Saosnois

Objectif :

- Prêt d'honneur venant s'ajouter au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe
- Favoriser le développement économique dans la Communauté de Communes

Conditions :

Bénéficiaire d'un prêt d'honneur de Carrefour Entreprise Sarthe

Contact :

Chargé de mission

02 43 57 72 72

contact@initiative-sarthe.fr

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur complémentaire au prêt d'honneur d'Initiative Sarthe

Montant :

Montant variable en fonction du projet, la Communauté de Communes dispose d'une enveloppe de 36 000 euros pour effectuer des prêts d'honneur complémentaires

Conseil Départemental de la Sarthe

*Aide au développement d'Activités Nouvelles
Conseil Départemental de la Sarthe*

Objectif :

Favoriser la création d'emplois par la diversification de l'activité de l'entreprise

Conditions :

- Création de plus de 11 emplois sur 3 ans
- Etre une TPE ou PME

Type d'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Contact :

Christophe Lecourt
Sarthe Développement
Port : 06 86 41 05 64
c.lecourt@
sarthe-développement.com

Montant :

- Montant défini en fonction du projet et du nombre d'emplois créés
- Subvention versée en 2 fois

Sarthe Développement
02 72 88 18 81

Conseil Départemental de la Sarthe

Fonds de Garantie Sarthe Conseil Départemental de la Sarthe

Objectif :

Faciliter l'emprunt bancaire

Type d'aide :

Complément de garantie mobilisable proposé aux organismes bancaires permettant de faciliter l'accès aux emprunts

Montant :

- 86 000 euros maximum
- Différé de remboursement de 2 ans

Conditions :

- Avoir un projet de création ou de développement
- Entreprise industrielle

Contact :

Christophe Lecourt

Sarthe Développement

Port : 06 86 41 05 64

c.lecourt@

sarthe-développement.com

Sarthe Développement

02 72 88 18 81

Conseil Départemental de la Sarthe

*Prêts Participatifs de Développement Collectivités
Conseil Départemental de la Sarthe*

Objectif :

Participer au financement d'un projet de développement

Critères d'éligibilité :

- Entreprise industrielle
- TPE ou PME

Type d'aide :

Prêt participatif accordé à l'entreprise

Contact :

Christophe Lecourt
Sarthe Développement
Port : 06 86 41 05 64
c.lecourt@
sarthe-développement.com

Montant :

- 100 000 euros maximum
- Différé de remboursement de 2 ans

Sarthe Développement
02 72 88 18 81

Conditions :

- Entreprise en bonne condition financière
- Entreprise qui a plus de 3 ans d'existence
- CA > 750 000 euros

Conseil Départemental de la Sarthe

Fonds de revitalisation Sarthe Conseil Départemental de la Sarthe

Objectif :

Participer à la redynamisation de l'activité économique du département

Conditions :

- Création de 5 emplois sur 2 ans
- Entreprise industrielle

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise en fonction du nombre d'emplois créés

Contact :

Christophe Lecourt
Sarthe Développement
Port : 06 86 41 05 64
c.lecourt@
sarthe-développement.com

Montant :

2 000 euros versés par emploi créé

Sarthe Développement
02 72 88 18 81

Fonds Sarthois d'Avances Remboursables

Objectif :

- Consolider la structure financière des PME-PMI industrielles et de services à l'industrie du département ou s'y implantant
- Suivi programme d'embauche
- Accompagnement, mobilisation de compétences auprès de partenaires

Conditions :

- Entreprises de plus de 3 ans et de moins de 10 ans en situation financière saine et ayant clos deux bilans
- Création de 5 emplois CDI sur un programme de trois ans

Contact :

Christophe Lecourt
Sarthe Développement
Port : 06 86 41 05 64
c.lecourt@
sarthe-développement.com

Sarthe Développement
02 72 88 18 81

Nature de l'aide :

Avance remboursables à taux 0 sans caution personnelle du dirigeant, sous réserve d'un accompagnement bancaire et d'une situation financière saine

Montant :

30 000 à 50 000 euros

Business Angels

Le Mans Sarthe Investissements

Objectif :

Aide à la création et au développement d'un projet d'entreprise

Nature de l'aide :

- Conseils et aides apportés par des anciens dirigeants d'entreprises membres du réseau
- Apport en fonds propres
- Effet de levier pour bénéficier de financements bancaires

Montant :

L'aide est comprise entre 10 000 euros et 300 000 euros

Conditions :

- La localisation de la future entreprise doit se situer dans le département de la Sarthe (moins d'1h30 du Mans) ou à proximité raisonnable pour assurer un suivi de qualité de la part des Business Angels
- Tout secteur d'activités sauf immobilier et agriculture

Contact :

Jean-Michel Blacquièrre

Animateur

Tél : 02 43 82 42 07

Port : 06 21 78 27 89

jmblacquierr@gmail.com

Financements Directs**a) Création/Reprise**

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Artisanat Création - Reprise

Objectif :

- Aider la création ou la reprise d'entreprises artisanales dans la région Centre - Val de Loire
- Soutenir les commerces de première nécessité.

Conditions :

- 5 000 euros d'apports minimum
- Être une entreprise artisanale des secteurs alimentaires, métiers d'arts, activité de production respectueuse de l'environnement...

Nature de l'aide :

Jusqu'à 10 000 euros, l'aide est une subvention. Au delà, elle prend la forme d'une avance remboursable.

Contact :

**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**
Service Artisanat
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Montant :

L'aide dans sa globalité (subvention + avance remboursable) est comprise entre 5 000 et 40 000 euros

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Création Industrie Centre

Objectif :

- Soutenir la création d'un premier établissement en Région Centre – Val de Loire
- Concerne les entreprises des secteurs industriels, des services à l'entreprise, du tourisme et du secteur agro-alimentaire

Nature de l'aide :

- L'aide se découpe en 2 parties : la première sous forme d'une subvention d'investissement plafonnée à 50% du montant du programme d'investissements matériels et/ou immobiliers retenu
- La deuxième sous forme d'avance remboursable à taux zéro, sur une durée maximale de 5 ans à compter de la date de versement après un différé de remboursement de 2 ans maximum.

Montant :

L'aide dans sa globalité (subvention + avance remboursable) est de 60 000 euros maximum

Conditions :

- 7 500 euros d'apport en numéraire minimum
- Avoir un programme d'investissement de 30 000 euros minimum pour les entreprises de production
- Avoir un programme d'investissement de 10 000 euros minimum pour les entreprises de services à l'industrie

Contact :

**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**

Service Industrie
02 38 70 32 71
info@regioncentre.fr

Financements Directs**b) Développement**

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Artisanat Développement Volet Investissement

Objectif :

- Aider le développement de l'entreprise
- Aide à l'investissement : financement de matériel de production, d'équipements et aménagements préconisés dans le cadre d'une opération collective

Conditions :

- Avoir au minimum 1 an d'activité
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Être une entreprise artisanale des secteurs alimentaires, métiers d'arts, activité de production respectueuse de l'environnement...

Nature de l'aide :

Jusqu'à 10 000 euros, l'aide est une subvention. Au delà, elle prend la forme d'une avance remboursable.

Contact :**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**

Service Artisanat
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Montant :

- L'aide dans sa globalité (subvention + avance remboursable) est comprise entre 5 000 et 40 000 euros
- L'aide couvrira au maximum 40% du montant de l'investissement

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Artisanat Développement Volet Conseil

Objectif :

- Aider le développement de l'entreprise
- Financer le recours à des consultants externes ou experts agréés par la région au sein des organismes consulaires, sur des thématiques de stratégies de développement commercial, de diversification d'activités, d'organisation et de qualité

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Montant :

- Aide plafonnée à 5 000 € pour une prestation courte (inférieure ou égale à 5 jours) et
- 10 000 € pour une prestation longue (supérieure à 5 jours)
- L'aide couvrira au maximum 50% du montant total

Conditions :

- Avoir au minimum 1 an d'activité
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Être une entreprise artisanale des secteurs alimentaires, métiers d'arts, activité de production respectueuse de l'environnement...

Contact :

**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**
Service Artisanat
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Financements Directs**b) Développement**

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Artisanat Développement Volet Développement Commercial

Objectif :

- Aider le développement de l'entreprise
- Financer la participation à un ou des salons professionnels ou thématiques validés par la région
- Financer la création de site internet et référencement.

Conditions :

- Avoir au minimum 1 an d'activité
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Être une entreprise artisanale des secteurs alimentaires, métiers d'arts, activité de production respectueuse de l'environnement...

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Contact :**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**

Service Artisanat
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Montant :

- Aide plafonnée à 10 000 € par période de 3 ans
- L'aide couvrira au maximum 40% du montant total

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

***CAP Développement Transmission
Centre Volet Développement International***

Objectif :

- Soutenir le développement des entreprises à l'international
- Permet de financer des frais de voyage/séjour/rémunération, des salariés en zones ciblées, des frais de VIE, des frais de formation du personnel, des frais d'étude de marché etc...

Nature de l'aide :

- L'aide se présente sous la forme d'avance remboursable à taux zéro
- Durée de remboursement de 5 ans maximum avec un différé de remboursement d'un an maximum

Montant :

L'avance remboursable correspond au maximum à 50% du programme éligible avec un plafond de

400 000 € cumulés sur les différents volets du CAP Développement et par période de 3 ans.

Conditions :

- Avoir un niveau minimum de dépenses éligibles de 50 000 €
- Etre à jour des obligations fiscales et sociales
- Maintenir en région Centre les emplois et l'activité pendant au moins 5 ans après la date de début du programme

Contact :

**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Financements Directs**b) Développement**

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT - SOFIMAC PARTNERS

Objectif :

- Renforcement des fonds propres d'entreprises de plus de trois ans à l'occasion d'un développement significatif par croissance interne (nouveaux produits, nouveaux marchés, programme d'investissement...) ou externe (acquisition).
- Création : financement en création ou post-crédation de sociétés porteuses de projets
- Transmission : accompagnement de repreneurs dans le rachat d'une entreprise ou une opération d'essai-image par un groupe

Nature de l'aide :

L'intervention se réalise principalement par une entrée minoritaire au capital et/ou en quasi fonds propres.

Montant :

Les prises de participations sont généralement comprises entre 150 K€ et 500 K€ pour un premier tour de table avec un plafond de 800 K€

Conditions :

- PME à fort potentiel ayant un projet de développement, basée en région Centre Val de Loire
- Secteurs industrie, services à l'industrie, commerce de gros

Contact :

Centre Capital Développement
02 38 22 30 60
f.dumas@sofimacpartners.com
www.centrecapitaldeveloppement.com

Conseil Régional du Centre - Val de Loire

CAP Recherche et Développement

Objectif :

- Soutenir les travaux de recherche industrielle ou de développement expérimental
- Permet de financer :
 - le coût salarial chargé par emploi de R&D créé sur la durée du programme
 - le coût des instruments et matériels s'ils sont utilisés pour le projet de recherche
 - des brevets ou licences

Nature de l'aide :

En fonction de la nature du projet et de son impact l'aide pourra être versée :

- sous forme de subvention
- La moitié sous forme de subvention et l'autre moitié sous forme d'avance remboursable (0% - 1 an de différé et remboursement en 5 ans)

Montant :

- Le montant de l'aide CAP' R&D Centre est plafonné à 400 000 €.
- L'aide finance au maximum 50% des coûts du programme de recherche industrielle
- L'aide finance au maximum 25% des coûts du programme de développement expérimental

Conditions :

- Etre à jour des obligations fiscales et sociales
- Concerne les entreprises du secteur industriel, du secteur artisanal, du secteur des services à l'entreprise ou des secteurs agro-alimentaires et agro-industriels

Contact :

**Conseil Régional
du Centre - Val de Loire**
02 38 70 32 47
info@regioncentre.fr

Financements Indirects

Réseau Entreprendre Val de Loire

Objectif :

Accompagnement des projets de créateurs d'entreprises par des chefs d'entreprises de la Région

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur à 0% accordé au porteur du projet

Montant :

- Entre 15 000 et 45 000 euros (100 000 euros pour les projets innovants)
- Pas de garanties ou d'intérêts

Conditions :

- Devenir Lauréat du Réseau Entreprendre Val de Loire
- Créer son entreprise sur le territoire de Réseau Entreprendre Val de Loire
- Le projet doit permettre de créer 6 emplois dans les 5 ans après avoir bénéficié de l'aide
- Avoir un apport personnel de minimum 15 000 euros

Contact :

Karine Farnault

Responsable projet

02 54 74 02 10

valdeloire@reseau-entreprendre.org

Réseau Entreprendre Val de Loire

Tél : 02 54 74 02 10

Business Angels

Val de France Angels

Objectif :

Aide à la création et au développement d'un projet d'entreprise

Nature de l'aide :

- Conseils et aides apportés par des dirigeants d'entreprises membres du réseau
- Prix de participation minoritaire au capital pour augmenter les fonds propres
- Effet de levier pour bénéficier de financements bancaires

Montant :

Apports de fonds propres dans le capital de 50 000 à 250 000 euros

Conditions :

- La localisation de la future entreprise doit se situer de préférence dans la zone d'activité de Val de France Angels (Région Centre-Val de Loire) pour assurer un suivi de qualité de la part des Business Angels
- Tout secteur d'activités sauf immobilier

Contact :

Benoit Hue

Président

06 46 50 49 63

contact.vdfangels@gmail.com

Communauté de Communes du Castel Renaudais

Aide en faveur des petites entreprises du Castel Renaudais

Objectif :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité, favoriser la reprise/transmission des petites entreprises
- Favoriser le maintien d'activités dans les centres bourgs, favoriser la création d'activités
- Favoriser l'artisanat, favoriser la création d'emplois

Conditions :

- S'engager à mentionner sur un support visible du public, le soutien de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.
- CA HT inférieur à 800 000 euros
- Engager les travaux dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la convention et les achever dans un délai de 2 ans.

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Contact :

Jérôme Vaugoyeau
Tél : 02 47 29 57 40
dta@cc-castelrenaudais.fr

Montant :

Le montant de la subvention sera obligatoirement compris entre 1 200 € minimum et 3 000 € maximum

Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine

Dispositif d'Incitation et d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise (DIACRE)

Objectif :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises
- Favoriser le maintien d'activités dans les centres bourgs
- Favoriser la création d'emplois

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Montant :

- Le montant de la subvention sera obligatoirement compris entre 1 000 € minimum et 7 500 € maximum.
- La subvention pourra représenter au maximum 20% du montant total des investissements
- Le montant total des investissements devra être compris entre 5 000 et 30 000 euros

Conditions :

- L'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 800 000 € HT
- Les maîtres d'ouvrage sollicités devront être situés sur la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine.
- Non cumul avec une aide régionale au titre de CREAM, FREMA, des dispositifs CAP ou ORAC

Contact :

Noëlle BELAMY

CC de Sainte Maure de Touraine
Tél : 02 47 65 35 92
dgs@cc-saintemauredetouraine.fr

Initiative Touraine

Prêt d'honneur Initiative Touraine

Objectif :

- Compléter l'apport personnel du créateur d'entreprise
- Agir en effet de levier pour obtenir des financements bancaires
- Obtenir des conseils auprès d'un parrain d'entreprise

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur de projet

Montant :

- Montant du prêt compris entre 3 000 et 15 000 euros
- Remboursable sur 4 ans avec un différé de remboursement de 6 mois

Conditions :

- Avoir un prêt bancaire au moins égal à l'aide demandée
- Avoir un parrain, qui doit être obligatoirement un chef d'entreprise installé depuis 5 ans minimum

Contact :

Jean-Michel TOUCHARD

Animateur

02 47 25 24 51

jm.touchard@cm-tours.fr

<http://www.initiative-touraine.fr>

Initiative Touraine Chinonais

Prêt d'honneur Initiative Touraine Chinonais

Objectif :

- Compléter l'apport professionnel du créateur d'entreprise, de renforcer sa trésorerie de départ et/ou de réaliser des investissements,
- Agir en effet de levier pour obtenir des financements bancaires,
- Accompagner et conseiller les porteurs de projet dans leurs démarches de création, de reprise ou de croissance,
- Suivre le chef d'entreprise pendant toute la durée de remboursement de son prêt d'honneur

Nature de l'aide :

Prêt d'honneur 0% accordé au porteur de projet

Montant :

- Montant du prêt compris entre 2 000 et 15 000 euros
- Durée de remboursement comprise entre 2 et 5 ans, avec un différé de 6 mois

Conditions :

- Avoir un projet de création, de reprise ou de croissance d'entreprise sur le Pays du Chinonais (Chinon, Bourgueil, Azay-Le-Rideau, L'Île-Bouchard, Richelieu, Sainte-Maure de Touraine), sur la communauté de commune de Touraine-Nord-Ouest, sur les villes de Joué-lès-Tours et de Ballan-Miré,
- Avoir un prêt bancaire en complément du prêt d'honneur,
- Prêt d'honneur accordé sous réserve d'acceptation du projet par les membres du comité d'agrément d'Initiative Touraine Chinonais.

Contact :

Jeremy Chichery

Animateur

02 47 97 73 61

info@touraine-chinonais.fr

Atout Eco 37

Aide à l'Immobilier d'Entreprise

Objectif :

Soutenir les opérations de construction, d'acquisition, d'extension ou de modernisation de bâtiments à usage industriel, artisanal ou tertiaire, à l'exclusion des grandes surfaces et du commerce de détail.

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Montant :

- La subvention est d'un montant de 45 000 euros si l'entreprise crée 9 emplois sur 3 ans
- 3 000 euros supplémentaires seront alloués par emploi supplémentaire créé
- Le montant de la subvention ne pourra pas être supérieur à 15% du montant total des dépenses du projet

Conditions :

Le projet doit être

- Économiquement viable et pérenne
- Générateur d'emplois
- Respectueux de l'environnement.

Les emplois créés seront en CDI en équivalent temps plein.

Contact :

Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire

Services Aménagement du Territoire, Agriculture et Économie
Tél. : 02 47 31 43 92
sdussiau@cg37.fr

Atout Eco 37

Aide à modernisation de l'outil de production

Objectif :

Permettre aux PME artisanales et industrielles de se moderniser pour continuer à produire en permettant le financement des coûts de modernisation de l'outil de production

Nature de l'aide et Montant :

L'aide est calculée dans la limite du taux plafond autorisé par la législation communautaire et est plafonnée à 45 000 €.

Conditions :

Les PME du secteur agro-alimentaire sont prioritaires pour cette aide

Contact :

Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire

Services Aménagement du Territoire, Agriculture et Economie
Tél. : 02 47 31 43 92
sdussiau@cg37.fr

Atout Eco 37

Aide Tourangelle à l'Innovation

Objectif :

Aide directe apportée en complément de celle de Bpifrance aux entreprises qui développent un produit ou procédé innovant (faisabilité et/ou développement).

Conditions :

Les bénéficiaires doivent développer ou étudier une innovation dans le Département d'Indre-et-Loire et être éligibles aux aides de Bpifrance..

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Montant :

Subvention plafonnée à 50 000 euros venant abonder les aides de BPI France

Contact :

Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire

Services Aménagement du Territoire, Agriculture et Economie
Tél. : 02 47 31 43 92
sdussiau@cg37.fr

Atout Eco 37

Aide aux Bâtiments des jeunes entreprises innovantes

Objectif :

Aider les jeunes entreprises innovantes à construire, acquérir ou aménager leurs bâtiments en Indre-et-Loire, afin de renforcer la performance économique du territoire.

Nature de l'aide :

Subvention accordée à l'entreprise

Montant :

- Pour les jeunes entreprises innovantes, l'aide prend la forme d'une subvention appliquée sous forme de rabais sur les loyers de location, sur une durée de 3 années consécutives pendant la période d'amorçage de 8 ans
- Le montant de l'aide ne peut excéder 30 000 euros par an

Conditions :

- Etre une jeune entreprise innovante
- Etre une entreprise récente de moins de 8 ans qui est en phase d'installation en Touraine
- Bénéficier du Crédit Impôt Recherche
- S'engager dans des investissements immobiliers destinés à la réalisation d'un programme de R&D

Contact :

Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire

Services Aménagement du Territoire, Agriculture et Economie
Tél. : 02 47 31 43 92
sdussiau@cg37.fr

Capital Investissement

SODERO :

Société agréée par l'AMF, filiale de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire qui pilote plusieurs véhicules d'investissement. Ces fonds gérés pour compte de tiers ont vocation à être investis dans des PME de l'Ouest sous forme de capital ou de quasi fonds propres.

Contact Pays de la Loire :

Valérie ALLAIN-DUPRE
02 40 41 52 08
valerie.allain-dupre@soderogestion.fr

SIPAREX :

Siparex est un groupe de capital investissement français. Le groupe intervient en capital développement/transmission et en capital de proximité/innovation

Contact Pays de la Loire :

Antoine PUGET
02 40 69 38 38
a.puget@siparex.com

OUEST CROISSANCE :

Ouest croissance est spécialisée dans les opérations de mobilité du capital et les opérations de financement des entreprises en croissance. Ouest croissance est une filiale des 4 Banques Populaires du Grand Ouest (Atlantique, Ouest, Aquitaine Centre Atlantique et Val de France).

Contact Pays de la Loire :

Olivier PHILIPPON
02 40 58 62 75
ophilippon@ouest-croissance.fr

ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT :

Arkea Capital Investissement intervient dans les opérations de capital développement ou de capital transmission auprès des PME. Arkea Capital Investissement est une filiale du Crédit Mutuel Arkea

Contact Pays de la Loire :

Yves TURPAULT
02 40 85 53 40
yves.turpault@arkea.com

Capital Investissement

UNEXO :

Unexo est un fonds régional de capital investissement qui accompagne les entreprises du Grand Ouest dans leurs projets de développement et de réorganisation de leur capital. Unexo est une filiale du Crédit Agricole du Grand Ouest.

Contact Pays de Loire :

Anthony LEMARCHAND
02 40 48 11 81
alemarchand@unexo.fr

NESTADIO CAPITAL :

Nestadio Capital est une société bretonne de capital investissement. Nestadio Capital est une société indépendante qui accompagne les entreprises en Bretagne et dans le Grand Ouest.

Contact Grand Ouest :

Service Fonds d'investissement
02 97 36 66 74
contact@nestadio-capital.com

UI CAP OUEST :

UI CAP OUEST est un fonds de capital investissement régional et indépendant. UI CAP OUEST aide les entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) qui sont en phase de croissance ou de reprise en apportant au chef d'entreprise un accompagnement financier, stratégique et opérationnel.

Contact Pays de Loire :

Sylvain QUERNEAU
06 13 04 48 84
sylvain.querneau@uigestion.fr

Partenariats entre L'ordre des Experts Comptables des Pays de Loire et les Banques

Des partenariats ont été signés entre l'Ordre des Experts Comptables des Pays de la Loire et des organismes bancaires dans le but de favoriser l'accès au crédit pour les TPE et faciliter leur accompagnement sur le plan financier :

**Banque de France, Crédit du Nord,
Crédit Agricole et le FONDES Pays de la Loire.**

Remerciements

Ce guide est le résultat des travaux sur les dispositifs de financement régionaux et départementaux entrepris par la Commission Entreprises de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire. Nous espérons que cet ouvrage vous sera utile dans l'exercice de votre profession.

Ont participé à la réalisation de ce guide :

Les 6 membres de la Commission Entreprises, par ordre alphabétique :

- Sophie BELLAMY
- Hyacinthe BERGERE
- Franck BORDAS
- Grégoire BUNOT
- Hugues DE NEUVILLE
- Lionel TESSON

Ainsi que Pascaline BORDAGE et Simon CÔME, permanents du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire.

Ont collaboré à la réalisation de ce guide :

BPI France, le Conseil Régional des Pays de la Loire, Le Conseil Régional du Centre, les Conseils Généraux du Maine-et-Loire, de la Loire Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire, France Initiative à travers ses antennes départementales, les Réseaux Entreprendre, Mayenne Expansion, Laval Technopôle, Angers Technopôle, Atlanpôle, Ouvre-Boîtes 44, Coodémarrage 53, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Communautés de Communes de la Ferté Bernard, du Pays de la Vallée du Loir, du Sud-Est du Pays Manceau, du Pays Calaisien, du Saosnois et du Castel Renaudais, Val de France Angels, ABAB, OUEST Angels, Le Mans Sarthe Investissements, ainsi que tous les membres du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire...



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Ordre des Experts Comptables des Pays de Loire

Tél. 02 41 25 35 45 - Fax 02 41 25 35 46

www.paysdeloire.experts-comptables.fr

Mail : pbordage@orddec.fr